

EN RÉSUMÉ

Jeudi 1^{er} février

Lycée Palissy – Auditorium de la Chapelle

20h30 : **Table ronde-débat** : « *Peut-on punir des fous ?* »

Vendredi 2 février

Cinéma Les Montreurs d'Images

20h30 : **Titicut Follies** + débat

Samedi 3 février

Cinéma Les Montreurs d'Images

20h30 : **12 jours** + débat

Dimanche 4 février

Cinéma Les Montreurs d'Images

15h : **Shock Corridor**

17h30 : **L'histoire d'Adèle H.**

20h30 : **Une femme sous influence**

Restauration sur place, à la Buvette des Montreurs.

TARIFS

Table ronde au lycée Palissy : Entrée libre

Projections-débats aux Montreurs d'Images : Tarifs habituels

Ordinaire : 8 € / Adhérents, étudiants, -25 ans : 5,50 €

Moins de 18 ans : 3,50 € / Demandeurs d'emploi : 2,50 €

Personnels & étudiants de l'ENAP : 5,50 €

LES LIEUX À AGEN

Lycée Palissy : 164 boulevard de la Liberté

Cinéma Les Montreurs d'Images : 12 rue Jules-Ferry – Porte du Pin

+ d'informations : www.lesmontreursdimages.com

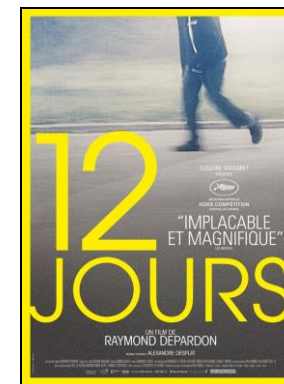
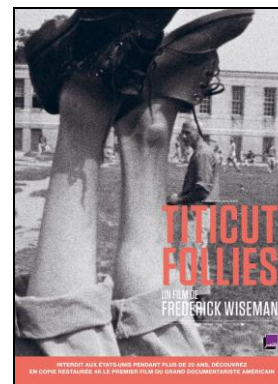
Les Montreurs d'Images, le lycée Bernard Palissy,
et le département d'études juridiques d'Agen
vous présentent les 9^{èmes} Rencontres

CINÉMA ET JUSTICE

JUSTICE & FOLIE

TABLE RONDE : PUNIR LES FOUS ?

FILMS & DÉBATS



LES GRANDS CLASSIQUES : LA FOLIE AU CINÉMA

Du 1^{er} au 4 février 2018 – AGEN

www.lesmontreursdimages.com



Institut droit et
économie - Agen /
université
BORDEAUX



JUSTICE ET FOLIE

« La question des rapports entre la justice et la folie ouvre un champ immense de réflexions théoriques et pratiques. Elle renvoie aussi bien à l'appréciation de la responsabilité et de l'éventuel jugement qu'à l'encadrement de la prise en charge des « fous », à la limitation et à la reconnaissance de leurs « droits » et à la construction sociale des représentations de la folie et de la justice.

Pour le droit pénal, le « fou » est celui qui était atteint, au moment des faits reprochés, « d'un trouble psychique ou neuropsychique ayant aboli son discernement ou le contrôle de ses actes ». Pour le droit civil, le « fou » doit être hospitalisé, même s'il n'en est pas d'accord, dans l'hypothèse où il présenterait un danger pour lui ou pour les autres. Le « fou » du droit pénal ne sera pas puni mais sera-t-il pour autant ignoré de l'institution judiciaire ? Selon certaines études, il y aurait près de 25% de personnes souffrant de troubles mentaux en prison...Y aurait-il un problème de fonctionnement de la clé de répartition ? Et le « fou » du droit civil, combien de temps sera-t-il forcé d'être soigné ? Sous quel contrôle ? Selon l'article 66 de la Constitution, c'est au Juge, parce qu'il est le gardien des libertés individuelles, de s'assurer que nul n'est détenu arbitrairement. Mais dans ce domaine, sans les compétences du Psychiatre, le Juge ne peut rien. Qu'en est-il alors de la légitimité de la décision prise ?

C'est à ces questions que grâce au cinéma et aux débats, nous tenterons de répondre à l'occasion de ces 9^{èmes} Rencontres Cinéma & Justice. »

JEUDI 1^{ER} FÉVRIER

Lycée Palissy – auditorium de la Chapelle

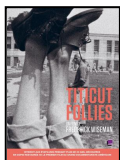
20h30 : **Table ronde-débat : « Peut-on punir les fous ? »**

Avec la participation de Rigo de Bortoli, psychiatre, psychanalyste, Mme Michèle Dufour, psychanalyste, experte auprès des tribunaux, et Me Laurent Bruneau, avocat.

VENDREDI 2 FÉVRIER

Cinéma Les Montreurs d'Images

20h30 : **Titicut Follies**



Documentaire de Frederick Wiseman – Etats-Unis – 1967 – 1h24

Version originale sous-titrée français

Bridgewater (Massachusetts, USA), 1967. Frederick Wiseman tourne son premier film dans une prison d'État psychiatrique. Il témoigne ainsi de la façon dont les détenus sont traités. Ce qu'il révèle a valu au film d'être interdit de projections publiques aux États-Unis pendant plus de 20 ans.

Séance suivie d'un débat avec Agnès Navarro, juge d'application des peines à Agen, et Jean-Pierre Boulhol, médecin psychiatre, praticien hospitalier. Il fut chef de service au centre hospitalier départemental (CHD) de La Candélie.

Séances aux Montreurs d'Images :

Préachat des places possible, à l'accueil du cinéma uniquement

Du lundi au samedi de 14h30 à 21h, le dimanche de 10h30 à 21h

SAMEDI 3 FÉVRIER

Cinéma Les Montreurs d'Images

20h30 : **12 jours**

Documentaire de Raymond Depardon – France – 2017 – 1h27

Avant 12 jours, les personnes hospitalisées en psychiatrie sans leur consentement sont présentées en audience : d'un côté un juge, de l'autre un patient. Entre eux naît un dialogue sur le sens du mot liberté et de la vie.

Séance suivie d'un débat avec Xavier Gadrat, conseiller à la Cour d'appel d'Agen, membre du syndicat de la magistrature, et Dr Fabien Aubat, médecin psychiatre, expert judiciaire.



DIMANCHE 4 FÉVRIER

Cinéma Les Montreurs d'Images

Les Grands Classiques : « La folie au cinéma »

Chaque séance sera présentée par un membre des Montreurs d'Images.



15h : **Shock Corridor**

Drame de Samuel Fuller – Etats-Unis – 1963

Version originale sous-titrée français – Interdit aux moins de 12 ans

Johnny Barrett, journaliste, se fait interner dans un hôpital psychiatrique afin d'enquêter sur une affaire de meurtre.

FILM RARE

17h30 : **L'histoire d'Adèle H.**

Drame historique de François Truffaut – France – 1975 – 1h40

Avec Isabelle Adjani

Adèle, la cadette de Victor Hugo, voit son père perdre tout intérêt pour elle à la suite de la mort de sa sœur aînée Léopoldine. Elle s'éprend du lieutenant Pinson et sombre dans un amour unilatéral.



20h30 : **Une femme sous influence**

Drame de John Cassavetes – Etats-Unis – 1974

Avec Gena Rowlands & Peter Falk

Version originale sous-titrée français

Nick est submergé de travail. Sa femme Mabel est déprimée. Écrasée par le poids de sa famille et les conventions de la société, elle glisse doucement vers la folie...



FILM CULTE

LES +

EXPOSITION :

La santé en milieu carcéral, du 19^{ème} siècle à nos jours

Avec la participation de l'ENAP – Centre de ressources sur l'histoire des crimes et des peines

De l'apparition du médecin dans la prison au 19^e siècle, à l'accès au droit au secret médical pour les détenus, retour sur l'évolution des questions de santé dans les prisons françaises.

Du 5 janvier au 5 février – Bar des Monteurs – **Entrée libre**

